

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-YAN

Séance du Lundi 18 Mai 2015

Madame Le Maire ouvre la séance à 20H30

Mr Patain Olivier est élu secrétaire de séance

Membres présents

Bernigaud Roger, Campagnani Jean Philippe, Caron Jean, Grillet Bernard, Grillet Jean Pierre, Guerin Yannick, Lemoine Isabelle, Merle Emilie, Patain Olivier, Ponsot Elisabeth, Thourault Madeleine.

Membres absents excusés : Philippe Catherine qui donne pouvoir à Madeleine Thourault

Meunier Marilyne qui donne pouvoir à Elisabeth Ponsot

Desroches Laurent qui donne pouvoir à Jean Caron

Renaud Nadège qui donne pouvoir à Olivier Patain

Le quorum est atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 13 Avril 2015
- Redevance d'Occupation de Domaine Public 2015
- Subventions diverses
- Emploi été 2015
- Travaux divers : point de situation
- Questions et informations diverses

Approbation du compte rendu de la réunion du 13-04-2015 :

Le compte rendu a été transmis avec l'ordre du jour de la réunion de ce soir. Madame le Maire demande aux conseillers municipaux si des modifications sont à apporter au compte rendu et propose au conseil de passer directement à l'approbation du compte rendu. Une erreur de frappe dans le compte rendu est modifiée.

Le conseil approuve ce compte-rendu à l'unanimité.

Redevance d'Occupation du Domaine Public 2015 :

Mme le maire explique que la RODP est due tous les ans par les opérateurs dont les réseaux passent sur le domaine public (Orange). Leur contribution est calculée en fonction du nombre de kilomètres de câble et multiplié par un coefficient.

Le conseil délibère favorablement à l'unanimité

Subventions diverses

La demande de subvention au Comité des Fêtes de Saint Yan avait été ajournée en attente de documents complémentaires sur le budget. Ceux-ci ont été transmis. Madame le maire informe le conseil de la démission du Président du Comité des Fêtes. Le conseil municipal décide d'ajourner le vote de subvention dans l'attente de la constitution du nouveau bureau. Le conseil propose de rencontrer les membres du nouveau bureau suite à l'assemblée générale qui sera organisée. Cependant, le conseil précise qu'il ne peut y avoir d'effet rétroactif sur le versement de la subvention 2014, aucun dossier de demande n'ayant été déposé.

Pour information, Madame le maire informe le conseil municipal de la dissolution de l'association Aide.

Une subvention a été sollicitée dans le cadre de l'organisation du concours agricole inter cantonal qui se déroulera le 19/09/2015. Mme le maire rappelle qu'une subvention a été attribuée par la communauté de communes de Paray le Monial d'un montant de 1500 €. Au vue de l'attribution par la communauté de communes, le conseil décide à l'unanimité de rejeter la demande de subvention.

Une subvention a été sollicitée par le collège René Cassin pour l'achat de fournitures scolaires pour les élèves. Ne rentrant pas dans les compétences de la commune, le conseil décide de ne pas attribuer de subvention.

Emploi été 2015 :

Mme le maire a reçu 3 candidatures de jeunes de la commune pour un emploi temporaire sur l'été 2015. Mme le maire souhaite savoir si le conseil est favorable à l'embauche de jeunes sur l'été à l'identique de 2014.

Le conseil décide de l'embauche d'un jeune sur une durée d'un mois. Les critères retenus pour l'embauche sont : être titulaire du permis de conduire, avoir 18 ans révolus, résider sur la commune de Saint Yan. Un tirage au sort sera fait lors d'une réunion d'adjoints.

Travaux divers : point de situation

Les travaux sur la salle socio-culturelle vont pouvoir démarrer en juin 2015. Mme le maire remet un tableau aux conseillers présentant l'ensemble des entreprises ayant répondues et étant retenues. La réunion de préparation de chantier aura lieu début juin.

Le conseil délibère favorablement à l'attribution des différents lots en lien avec les travaux à réaliser. L'attribution a été faite à partir d'une note établie sur le mémoire technique (60 %) et le montant du devis (40 %).

Concernant le fauchage des accotements, 4 devis ont été demandés aux entreprises, 2 devis ont été reçus : l'entreprise Bernigaud pour un montant de 2487,68 € TTC et l'entreprise Tractolac pour un montant de 3024 € TTC. Le conseil municipal délibère favorablement à l'attribution du marché de fauchage des accotements à l'entreprise Bernigaud, devis moins disant. Madame le maire propose de réfléchir sur un contrat pluriannuel (3ans) pour l'année prochaine.

Questions et informations diverses :

1/effacement de dette

Des locataires d'un logement communal ayant bénéficié d'une procédure de rétablissement personnel, le conseil municipal est dans l'obligation d'entériner par délibération cette décision rendue par le tribunal d'instance de Macon le 19/12/2014. Le conseil délibère favorablement à l'effacement de dette d'un montant de 2525,13 €.

2/ Fête de pentecôte

Les flyers et affiches sont en cours d'impression et seront distribués rapidement par le biais de l'école.

Il faudrait quelques conseillers présents le dimanche pour l'installation des chaises et bancs pour le spectacle de cirque.

3/Contact a été pris avec l'Agence Technique Départementale

L'ATD a pris contact suite à la demande de la commune pour une pré-étude des travaux à réaliser sur l'école. Cela nous permettra d'avoir un pré-chiffrage du coût des travaux de rénovation. Une réunion est prévue le 03 juin en mairie.

4/Site internet

Le site est ouvert depuis le début de semaine dernière, le nombre de connexion a fortement augmenté depuis l'article du journal de Saône et Loire. Si vous avez des remarques faites sur le contenu par des habitants, vous pouvez en référer à Jean Pierre Grillet.

5/Lettre d'infos

Des articles sont en cours de préparation, la date de la prochaine commission est fixée au 08 JUIN 2015 .

6/ SYAB

La commune est membre du SYAB qui gère la plateforme aéronautique depuis sa création. Depuis la mise en place de la dématérialisation de la comptabilité, il est nécessaire de prendre une délibération pour le paiement de la contribution annuelle, qui est pour 2015, d'un montant de 4652.28€ €. Le conseil délibère favorablement au paiement de la cotisation due pour le SYAB sur la durée de validité des statuts qui lient l'ensemble des partenaires institutionnels.

7/ Prochaines dates

Commission vie culturelle : le 08 juin 2015 à 20h30

La prochaine réunion de conseil municipal est prévue pour le 22 JUIN 2015.

Mme Le Maire clos la séance à 22H30

Le secrétaire de séance,
Olivier PATAIN